

C.O.S 1er  
trimestre  
2021

Le mot  
du  
Président.

## SPÉCIAL RETRAITÉS

### 2021, BONNE ANNÉE ?

**L**es nouvelles ne sont pas bonnes, avec ce rebond de la pandémie. Mais, un espoir se fait jour avec l'arrivée des vaccins. Nous sommes en première ligne à pouvoir être vaccinés. Mais quand ? Pas d'obligation, mais au moins accès réels pour tous ceux qui le souhaitent !

Le couvre-feu, désormais à 18h00, a été étendu à toute la France. Nous aurons à cœur, nous les retraité.e.s, d'effectuer nos courses et nos démarches de préférence au milieu de la matinée et au début de l'après-midi afin d'alléger les fréquentations lors des créneaux d'horaire utilisables par les actifs.

Que faire de tout ce temps libre ? Pratiquer le sport en extérieur pour celles et ceux qui le peuvent, se promener et puis, au chaud, s'adonner, à nouveau ou encore, à la lecture.

Parce que notre Conseil de l'UFR avait craint que des restrictions perdureraient, il a été décidé de vous distribuer à vous tou.te.s, nos ami.e.s adhérent.e.s fidèles, ce chèque livre de 15 € joint à ce courrier.

Vous trouverez, également joints, le calendrier 2021 de la Fédération, votre reçu de cotisation syndicale 2020 et l'appel à cotisation 2021. Nous savons pouvoir compter sur votre fidélité avec cette contribution tous les ans.

### Année d'espoir ?

Concernant le régime Différentiel des ex agents du Régime Général, une négociation doit reprendre les 2 et 23 février avec l'UCANSS. Un accord ne pourrait être possible que gagnant gagnant, c'est à dire avec une augmentation significative, à effet du 1er janvier 2021.

La CFTC maintenue, toujours présente et représentative, a toujours eu confiance en l'avenir grâce à la fidélité de ses adhérent.e.s et à leur dévouement. Confiance en l'avenir que nous partageons avec vous, en vous souhaitant

**BONNE ANNEE 2021,  
avec tous nos vœux de Santé, Joies et Bonheurs !**

Jean-Jacques BOISSEROLLE,  
Président de l'UFR.  
Tél. 06 16 16 99 05



## ÇA DÉPEND, ON S'ADAPTE !

### Bien vieillir en adaptant son logement :

85% des 50 ans et plus souhaitent vieillir dans leur logement, selon un sondage réalisé en 2019. Toutefois seuls 6% des logements sont adaptés au vieillissement, contre 16% pour les Pays-Bas et 12% pour le Danemark, par exemple. Enfin, selon Santé publique France, les seniors de plus de 65 ans font en moyenne trois chutes par an. Des pistes sont possibles pour faciliter l'adaptation du logement à la perte progressive d'autonomie. Par exemple un état des lieux obligatoire du logement, avec un ergothérapeute, pour les personnes de plus de 75 ans. Ou encore la simplification des démarches pour les seniors dans la recherche des aides financières. Les pouvoirs publics ont également intégré ces notions, notamment avec le logement évolutif et l'obligation d'installer des douches à l'italienne dans les logements neufs, à partir de 2021. Par ailleurs, le Cerema va conduire un projet de suivi et d'évaluation de l'inscription dans la loi du concept de logement évolutif en lien avec l'accessibilité des logements.



### Dépendance :

À la suite de la concertation nationale "Grand âge et autonomie", organisée fin 2018, un projet de loi consacré à la dépendance devait être présenté par le gouvernement en 2019, mais a finalement été reporté à 2020 en raison de la réforme des retraites.

La crise sanitaire du COVID-19 remet à l'ordre du jour le sujet de la dépendance. Une concertation avec les partenaires sociaux et les collectivités territoriales devrait être organisée prochainement afin de trouver des solutions de financement à mettre en place pour la prise en charge de ce nouveau risque d'ici 2024.

Selon le baromètre d'opinion 2020 de la Drees, les deux tiers des Français (64%) sont demandeurs d'une prise en charge financière, par les pouvoirs publics, de la perte d'autonomie. Sept Français sur dix souhaitent que cette aide soit réservée aux personnes âgées disposant de faibles revenus. De plus en plus de Français sont favorables à une aide universelle, sans conditions de ressources.



*Made in France, Fabriqué en France, Conçu en France...*

Un Français sur 4 est prêt à payer plus cher un produit parce qu'il est français. Mais, parmi les différents labels, difficile de s'y retrouver et de comprendre ce qu'ils garantissent.

*Explications !*

*Made in France : quels sont les produits concernés ?*

*En Europe, la mention de l'origine du produit est facultative pour les produits non alimentaires.*

*Certains produits alimentaires doivent obligatoirement indiquer leur origine : viande*

*bovine, fruits et légumes, poissons de mer et d'eau douce.*

*Quels critères doivent être respectés pour les produits made in France ?*

*La Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI) précise :*

« Le produit fini made in France doit ainsi soit :

- **Afficher** une codification douanière différente de celles de ses matières premières et composants non français ;
- **Respecter** un seuil maximum de valeur de ses matières premières et composants non français par rapport à son prix ;

● **Avoir fait l'objet** en France de certaines opérations de transformation, à partir de matières premières et composants non françaises ». Sur le marché national, c'est la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) qui contrôle le marquage de l'origine figurant

sur l'étiquetage des marchandises commercialisées.

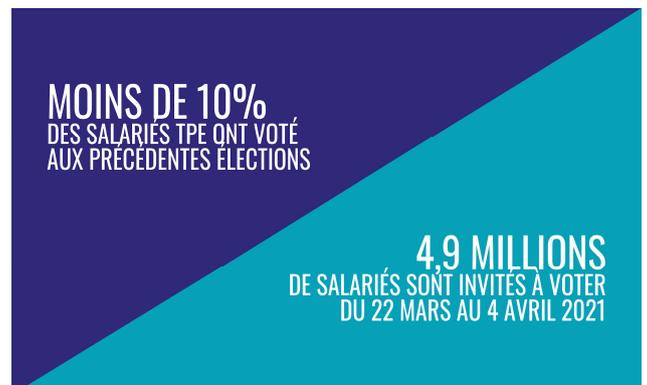
- **Origine France Garantie** : Permet de garantir aux consommateurs que le produit prend ses caractéristiques essentielles en France et qu'entre 50 et 100 % du prix de revient unitaire de ce produit, sont acquis en France.

## LA C.F.T.C A BESOIN DE NOUS TOUS !

Pour paraphraser Kennedy, ne nous demandons pas ce que le syndicat peut faire pour nous, mais ce que nous pouvons faire pour lui.

Du 22 mars au 4 avril 2021, les 4.9 millions de salariés de TPE (Très Petites Entreprises de moins de 10 salariés) et du particulier employeur (personne employant, par exemple, une aide familiale, comme certaines personnes âgées), voteront pour élire leurs représentants dans les commissions paritaires, au niveau régional. Ce sont eux qui, pendant 4 ans, feront progresser leurs conditions de travail. Début 2021, il leur faudra donc choisir **la bonne Organisation Syndicale**. Celle qui connaît le mieux leurs spécificités. Celle qui saura le mieux répondre à leurs besoins. Celle qui fera bouger les lignes. **Cette organisation, c'est la CFTC.**

**Nous pouvons tous porter la voix de la CFTC** et participer à sa victoire aux prochaines élections TPE !



### Plusieurs manières d'agir :

1. **En parler** autour de nous. Nous avons tous un contact avec des employés de commerçants, artisans (boucher, coiffeur, boulanger etc...) qui, parfois sans le savoir eux-mêmes, sont concernés par ces élections.
2. **Partager** du contenu sur nos réseaux sociaux mais aussi liker nos publications sur Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn.
3. **Aller** au contact des électeurs.

En 2017, sur 4 502 621 inscrits, seuls 323 622 se sont valablement exprimés, ce qui est extrêmement préjudiciable à l'ensemble des salariés concernés.

Malgré la faible participation, ces élections représentent pour les syndicats eux-mêmes des enjeux importants. Les pertes enregistrées par les trois grandes organisations syndicales (CGT, CFDT, FO) seront-elles confirmées ? La CFTC souhaite que sa tendance à la hausse, enregistrée lors de plusieurs élections professionnelles, se poursuive.

**Aussi l'U.F.R demande à ses adhérente.s et militante.s de participer, chacun à sa mesure, au développement de la CFTC lors de cette période électorale.**

Merci d'avance pour cette CFTC qui nous tient tant à cœur !.

## *ENCORE UNE GRANDE DAME QUI NOUS QUITTE.*

Simone NEYRET, notre amie de Grenoble, s'est éteinte paisiblement fin Septembre dans sa 94<sup>e</sup> année.

Parlons un peu d'elle : A 19 ans, elle s'inscrit dans une école d'assistantes sociales à GRENOBLE. Ces études lui plaisent beaucoup. A 22 ans, elle est embauchée dans un établissement privé de service social. Puis elle entre à la CAF de Grenoble où, grâce à deux diplômes - celui d'assistante sociale et celui d'infirmière - elle devient Directrice de trois centres sociaux de l'agglomération Grenobloise, dont un proche d'une cité ouvrière, où loge un très grand nombre de personnes travaillant à la Viscose (traitement de la soie). Métier dur et très mal payé. Elle entreprend un très gros travail avec le maire d'Echirolles auprès de cette population pauvre pour en améliorer les conditions de vie. La Caisse d'Allocations Familiales lui accorde des formations qui vont beaucoup l'aider à ce nouveau travail de groupe, travail social de communauté. Son employeur lui demande, en tant que Chef de Service, de prendre la responsabilité des Centres Sociaux et des haltes garderies du département (270 personnes). Elle doit assurer le recrutement et la formation de ce personnel. Tâche dont elle s'acquittera jusqu'à sa retraite.



Elle a eu beaucoup de chance, tout au long de sa carrière, de faire un travail qui lui plaisait. Elle y a donné les preuves de son humanité et de son dévouement pour ses contemporains.

En corollaire à cet engagement, elle a beaucoup œuvré pour la CFTC durant toute sa vie professionnelle. A sa retraite, elle a poursuivi sa route syndicale à l'UFR, comme Secrétaire pendant plusieurs années et adhérente jusqu'au bout de sa vie.

Dotée d'un sens de l'humour remarquable, tout en finesse, dont elle ne s'est jamais départie, malgré les grandes douleurs familiales et les heures sombres qu'elle a traversées, nous ne pouvons qu'être fiers de l'avoir côtoyée, admiratifs de son exemple de gentillesse et d'humanité et nous souvenir de sa droiture et de sa fidélité aux valeurs fondatrices de la CFTC.

*MERCI Simone !*

# Le trimestre EN BREF

Ces informations sont partielles.  
Retrouvez-les en intégralité  
sur <https://twitter.com/pageSecu>



**Yvelines :** Après avoir constaté des anomalies de facturation, la CPAM des Yvelines avait déposé plainte en octobre 2018 pour escroquerie contre une pharmacienne de Saint-Germain-en-Laye. Il a alors été établi que la gérante de l'officine facturait à la CPAM des médicaments de lutte contre le cancer, depuis mai 2016, au-delà de la quantité prescrite. L'enquête a mis au jour une fraude estimée à plus de 500000 € au préjudice de la CPAM.

**Val-d'Oise :** La deuxième adjointe d'une mairie et l'infirmière qui a repris sa patientèle, sont soupçonnées d'avoir escroqué la Sécurité sociale entre 2015 et 2017. Toutes deux ont comparu devant le tribunal correctionnel de Pontoise à l'issue d'une enquête de la sûreté départementale, qui a estimé le préjudice subi par la CPAM du Val-d'Oise et de l'Oise à 500 000 € environ, alors qu'une première évaluation dépassait 700 000 €. Toute la panoplie de l'escroquerie classique à la Sécurité sociale a été déployée par les prévenues, selon le parquet, qui note une activité de 3 à 6 fois supérieure à la moyenne départementale. Il était également reproché aux deux infirmières d'avoir employé des remplaçants sans les

déclarer à l'Agence régionale de santé (ARS), tout en continuant à travailler, ce qui est illégal.

**Rhône :** Depuis plus de six mois, une habitante de Tarare est privée de ressources financières, suite à une erreur administrative. Elle a été déclarée décédée. L'octogénaire a aujourd'hui encore du mal à cacher sa surprise... Les diverses démarches effectuées, les courriers et certificat médical qu'elle a envoyés ne suffisent cependant pas à la rétablir dans ses droits. Les semaines passent et aucune trace du moindre versement, ni de sa retraite personnelle, ni de sa pension de veuve. La CARSAT a reconnu son erreur et s'est engagée à régler le problème très rapidement, dès le début Octobre 2020.

**Loiret :** Une centaine d'agents de la CPAM font du "contact tracing" et passent en moyenne 800 appels par

jour pour recenser les patients zéro et surtout appeler toutes les personnes qui ont été en contact avec eux pour préconiser un test et même un placement à l'isolement. Ils ont joint plus de 18.000 personnes. La CPAM arrive à joindre plus de 95% des cas positifs. " Pour les autres, on envoie des SMS, on relance mais effectivement, il y a 5% des cas positifs qu'on arrive pas à joindre". Le travail de tracing de la CPAM confirme ce que répètent les autorités sanitaires. Aujourd'hui, l'essentiel des contaminations se font dans le milieu familial et amical.

**Bouches-du-Rhône :** Une infirmière et son mari sont soupçonnés d'avoir usurpé le nom, la qualité et le cachet de plusieurs médecins. C'est une arnaque à plus de 1,3 million d'euros à l'aide de fausses factures. Les malfaiteurs ont été démasqués après plusieurs mois d'investigations, leurs arnaques ayant touché plusieurs CPAM en France. Ils sont soupçonnés d'avoir facturé des actes médicaux non réalisés et d'avoir établi de fausses ordonnances.



**Manche :** Sur réquisition du procureur de la République du Tribunal judiciaire de Coutances (Manche), une opération a été menée mercredi 14 octobre 2020 dans une boulangerie de Saint-Lô par le Comité opérationnel départemental anti-fraude (Codaf).

Les services de l'Inspection du travail, de l'Urssaf et de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP), accompagnés des services de police ont agi de concert. Cette opération a permis de révéler pour ce commerce trois types d'infractions : de nature sanitaire, de travail dissimulé et de détention d'arme. Une enquête est en cours.

**Haute-Savoie :** Le dernier contrôle antifraude de la police nationale annécienne a été concluant. Accompagnées de l'Urssaf, des douanes, des finances publiques et de l'inspection

du travail, les forces de l'ordre ont contrôlé plusieurs garages automobiles à Annecy et Cran-Gevrier le 13 octobre.

Résultat : quatre garages ont été trouvés en infraction. Trois d'entre eux employaient des étrangers en situation irrégulière qui n'étaient pas déclarés. Ces employés étaient, de surcroît, logés sur place dans des conditions insalubres.

**Quimper :** *Deux frères sont poursuivis pour des abus de biens sociaux par gérant à des fins personnelles, des omissions d'établissement d'inventaire, des comptes annuels et des rapports de gestion. Les irrégularités concernent leurs quatre sociétés de maçonnerie (vendues à des Bulgares pour 1 € symbolique) qui travaillaient quasi exclusivement pour une autre société « Mastodonte », dans laquelle ils sont désormais salariés.*

*L'aîné, âgé de 35 ans, a exercé ces irrégularités de 2015 à 2018. On lui reproche du travail dissimulé, 667 000 € de salaires non déclarés. L'Urssaf a notifié un redressement à hauteur de 67 000 €. Les salariés recevaient des versements très supérieurs aux bulletins de salaires. 250 € déclarés, plus de 2 000 € payés.*

*Le tribunal condamne l'aîné à 15 mois assortis d'un sursis probatoire de 24 mois, 10 000 € d'amendes et l'interdiction de gérer une entreprise pendant 10 ans. Il condamne le plus jeune à 8 mois assortis d'un sursis probatoire de 24 mois, 3 000 € d'amendes et 5 ans d'interdiction de gérer une entreprise.*

**Angoulême :** Des amendes de 20 000, 30 000 et 40 000 euros, dont une partie avec sursis, ont été requises à Bordeaux contre le club de rugby de Soyaux Angoulême et trois de ses dirigeants, soupçonnés d'avoir fraudé l'Urssaf, en rémunérant notamment des joueurs comme photographes autoentrepreneurs. Tous étaient poursuivis devant le tribunal correctionnel de Bordeaux pour travail dissimulé ainsi que le club, actuellement 14<sup>e</sup> de Pro D2. 100 000 euros d'amende ont été requis, dont une partie assortie de sursis. Ils contestent les faits reprochés. La décision est mise en délibéré.



Le 1<sup>er</sup> janvier 2021 marque un tournant pour les bénéficiaires des aides au logement. Les ressources prises en compte pour en déterminer le montant seront beaucoup plus récentes. Ce qui aura un impact rapide en cas de variation des revenus, à la hausse comme à la baisse. La réforme permettra aussi à certains particuliers, touchés par la crise sanitaire, de devenir allocataires. Dès janvier 2021, CAF et MSA

**Vaucluse :** *Les services de la CAF de Vaucluse ont mis au jour une fausse déclaration aux prestations familiales. C'est ainsi près de 40 000 € qui ont été indûment versés pendant trois ans à un ressortissant algérien domicilié à Avignon. Cet homme a résidé en France uniquement deux mois en 2017 et trois en 2018 et 2019. Son épouse qui venait rarement en France, était domiciliée en Algérie avec leurs quatre enfants scolarisés dans une école privée. Il percevait de la CAF une allocation de base, un complément familial ou encore l'allocation de rentrée scolaire et la prime de Noël...*

*Le tribunal qui ne "croit pas en la bonne foi" du prévenu, le condamne à la peine de quatre mois de prison avec sursis. La CAF a reçu 40 375,78 € en réparation de son préjudice.*

**Essonne:** Des consultations gratuites de psy pour les étudiants à Évry 2. Souffrant particulièrement du confinement et de la solitude qu'il entraîne, de plus en plus d'étudiants consultent des psychologues. Pour beaucoup, le confinement est devenu synonyme de solitude et de mal-être. Les étudiants, privés de cours, de sorties entre amis et souvent confinés dans de petits studios, parfois loin de leur famille, sont particulièrement touchés. Pour les aider, l'université d'Évry-Courcouronnes et le centre de santé Cosem, implanté dans le centre commercial Évry 2, ont signé un partenariat. Les étudiants qui en éprouvent la nécessité peuvent ainsi bénéficier de consultations gratuites auprès de deux psychologues, sur simple présentation de leur carte d'étudiant. Tout est pris en charge par la CPAM et les étudiants n'ont rien à avancer.

**La Réunion :** *Un nouveau parcours usager du demandeur de RSA est mis en place sur l'île.*

*Depuis le 1er janvier 2020, l'Etat a engagé la recentralisation du Revenu de Solidarité Active (RSA) à La Réunion. Cette réforme s'est traduite par le transfert de la gestion de l'allocation et de l'orientation des bénéficiaires précédemment assurée par le Département à la Caisse d'Allocation Familiales, agissant pour le compte de l'Etat.*

*Dans ce cadre le préfet de La Réunion, le président du conseil départemental, le président du Conseil d'administration de la CAF, le directeur de la CAF, la direction régionale de pôle emploi et le président de l'Association régionale des missions locales, ont signé une convention relative au dispositif d'orientation et au droit à l'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active à la Réunion 2020-2023.*